



PV ASSEMBLÉ GÉNÉRALE DE FIN DE SAISON DU 24/09/2017 À 14H PECHE AU BLANC

Tout d'abord, mes excuses pour le retard apporté au présent rapport. Seule, la direction est responsable de ce retard.

Présents COMITE : Noël, Jean-Marie, Lucette, Joël, Dimitri. Louis. Consultant : Yvon

Généralités

La fermeture des étangs aura lieu le dimanche 5 novembre 2017.

La pêche au brochet est autorisée toute l'année. La clé de la grille d'accès sera disponible chez Lucette, parcelle 162, moyennant le dépôt d'une pièce d'identité hors saison de pêche.

Le prix des abonnements pour 2018 ne change pas : 124€/année pour les abonnés titulaires, 110€/année pour les abonnés non-titulaires, 7€/journée pour les non-abonnés, 50€ pour 10 pêches (hors concours) et pour les enfants de -14 ans, 2,5€ ou 15€ pour 10 journées de pêche.

Les paiements donnant la priorité aux abonnés pour la saison 2018 seront clôturés le 04 février 2018 et la réunion aura lieu le 18 février 2018 à 14h00. L'ouverture de l'étang aura lieu le 1-03-2018. BULLETIN DE VERSEMENT EN ANNEXE.

Concernant les pêcheurs journaliers, le principe des bons mis en place en 2016 est maintenu. Merci à Lucette pour le travail effectué. Celle-ci compte tenu de sa difficulté à se déplacer demande qu'un rôle soit établi pour le contrôle autour de l'étang. Celui-ci sera mis en place pour la saison 2018.

Planchers : Les nouveaux planchers installés donnent satisfaction. Il sera analysé la possibilité d'étendre ce type de plancher.

Berges : Il est nécessaire de consolider la berge courant du plancher 1 à 13 et plus spécifiquement des planchers 8 à 11. Les travaux à effectuer ont été établis et seront mis en œuvre dès la fin de saison. Il sera profité des travaux pour réfectionner le moine.

N.B. Au moment de rédiger ce rapport, les mesures ont été prises. Les fournisseurs contactés pour remise de prix.

Nourriture : Le poisson sera nourri à raison de 5L / semaine en fonction de la température de l'eau.

Ecrevisses : Il a été constaté une maladie dans les écrevisses. Les derniers prélèvements permettent de dire que la maladie a été éradiquée et que les écrevisses sont de nouveau saines.

Rempoissonnement : Il a été décidé par le comité de porter un budget de 1000 € aux fins de rempoissonnement qui sera composé de 50% carassins et 50% carpes. Dimitri se charge de la commande et préviendra comme chaque année de la date de rempoissonnement. Les bras sont les bienvenus – merci d'avance.

Pesage lors des concours : Il est rappelé que chacun sait pertinemment qu'il est aisé de tricher après la pesée ; Le maintien de la pesée permet de rappeler que les concours se font d'abord dans le « Fair Play » et que cette disposition jointe au tirage au sort crée l'ambiance des concours.

Inscription au concours : L'inscription au concours se fait à partir de la remise de prix du concours précédent. Pour le premier concours, ce sera à partir de l'assemblée générale du 18 février 2018.

Concours : Le concours vitesse sera remplacé par un concours Poids pur. En ce qui concerne les kits 3 bouts et les coupelles, leur utilisation sera précisée lors de la réunion de février.

Tirage au sort des planchers : Les pêcheurs, dans la majorité de ceux présents, souhaitent que le tirage au sort se fasse sur l'ensemble des planchers (hors coins). Après débat, ce point a été approuvé et a été appliqué dès la saison 2017 pour tous les concours du Challenge. Il en sera de même pour 2018.

Sécurité des étangs : En 2018, pendant la période estivale et les congés scolaires, les étangs seront fermés entre le coucher du soleil et 6h00 le lendemain matin.

Le comité ; son fonctionnement : Il est soulevé qu'actuellement, le comité est souverain dans ses décisions et que les pêcheurs n'ont qu'un rôle consultatif. Il n'est pas prévu d'élection pour le comité. Noël expose que la pêche fait partie des animations du camping sous la responsabilité de la SPRL PROTOMAT. Qu'à ce titre, il est normal que la SPRL PROTOMAT par l'intermédiaire de ses mandataires soit souveraine dans la gestion des animations et notamment de la pêche ; les activités de la pêche ne peuvent nuire au bon fonctionnement du camping. Antérieurement, la direction faisait application des décisions prises par les pêcheurs pour autant qu'elles ne nuisaient pas au camping. Les réunions sont devenues un pugilat verbal entre les pêcheurs et la direction a dû trancher afin de ramener la sérénité au sein de la pêche. La direction s'est entourée d'un comité de gestion des différents aspects de la pêche. Il n'y a pas de procédure prévue dans le cadre du renouvellement de ce comité. Seule la direction sur avis du comité de gestion peut décider de l'éviction d'un membre du comité.

La Direction & le Comité